

Pour nous rejoindre: Téléphone: 418-538-2732

Courriel du service de développement

économique

Info.de@mrc.minganie.org

Les entrepreneurs de la Minganie sont invités à se tenir informés sur les différentes mesures mises en place pendant cette période exceptionnelle. Les informations changent rapidement, voici un outil de référence. Nous vous conseillons de cliquer sur les liens et visiter directement les sites internet afin d'obtenir l'information la plus à jour possible.

Informations aux entreprises		
Agence du revenu	- Subventions salariales aux petites entreprises.	Foire any questions —
du Canada	- Mesure mise en place pour une période de trois	Foire aux questions – Subvention salariale temporaire
	mois.	pour les employeurs
	1 333 331	pour les employeurs
	- Permettra aux employeurs admissibles de réduire le	
	montant des retenues à la source qu'ils versent à	
	l'Agence du revenu du Canada.	
	- La subvention est égale à 10 % de la rémunération	
	que vous versez du 18 mars 2020 au 20 juin 2020,	
	jusqu'à 1 375 \$ par employé et un montant maximum	
	de 25 000 \$ par employeur.	
Agence du revenu	- Date limite des entreprises pour payer tout montant	Agence du revenu du Canada.
du Canada	d'impôt sur le revenu qui devient dû ou exigible après	
	le 18 mars 2020 et avant le 1er septembre 2020	
	reportée au 1er septembre 2020. Cela signifie que	
	vous n'aurez pas de pénalité ni d'intérêt si votre solde	
	dû est payé avant le 1er septembre 2020	
Emploi et	- Prolongation du programme Travail partagé de	Programme de travail partagé
développement	l'assurance-emploi.	1-800-367-5693
social Canada	- Le gouvernement du Canada a mis en place des	
	mesures spéciales temporaires qui prolongent la	
	durée maximale des accords de Travail partagé pour	
	les faire passer de 38 à 76 semaines partout au	
	Canada en vue d'aider les entreprises touchées par le	
	ralentissement des activités dû à la COVID-19.	
	- Soutien de revenu aux employés admissibles aux	
	prestations d'assurance-emploi qui réduisent	
	temporairement leur semaine de travail pendant la	
	période de redressement de l'entreprise.	
Investissement		Dragramma d'action concertée
Investissement	- Pour les entreprises incluant les coopératives et les	Programme d'action concertée
Québec	autres entreprises de l'économie sociale qui mènent	temporaire pour les entreprises
Programme	des activités commerciales.	(PACTE)
d'action concertée	- Entreprises qui se trouvent dans une situation	
temporaire pour	précaire et en difficulté temporaire en raison de la	
les entreprises	COVID-19.	
(PACTE)	- Le financement sous la forme d'une garantie de prêt	
	est privilégié en tout temps. Le financement peut	
	aussi prendre la forme d'un prêt Investissement	
	Québec.	
	- Le montant minimal de l'intervention financière est	
	de 50 000 \$	
Banque de	- Prêts de fonds de roulement jusqu'à 2 millions.	Si vous êtes client de BDC :
développement du	- Report des remboursements pour une période	communiquer avec votre
Canada (BDC)	pouvant aller jusqu'à 6 mois.	directeur de comptes
	- Réduction des taux pour les nouveaux prêts	Si vous n'êtes pas client de BDC
	admissibles	Appelez leur numéro sans frais
	- Les entreprises qui ont besoin de soutien par	1-877-232-2269
	l'entremise du Programme de crédit aux entreprises	BDC mesures d'aide
	(PCE) doivent d'abord contacter leurs institutions	
	financières pour évaluer leur situation.	
CNESST	- Des renseignements concernant les droits et	CNESST Questions et réponses –
	obligations des milieux de travail à l'égard des	COVID-19
	impacts associés à la propagation du virus sont	33415 13
	disponibles sur leur site internet.	1 844 838-0808
Inctitutions	·	1 044 030-0000
Institutions	Communiquez avec votre institution financière. En	
financières	général, analyse au cas par cas.	

Informations aux travailleurs			
Emploi et développement	Allocation de soins d'urgence - Jusqu'à 900 \$ aux deux semaines, pour une période	Agence du revenu du Canada Aider les Canadiens avec	
social Canada	maximale de 15 semaines . Pour les travailleurs, y	l'impact économique de la	
	compris les travailleurs autonomes, mais qui ne sont	pandémie de COVID-19	
	pas admissibles aux prestations de maladie de		
	l'assurance-emploi. (travailleurs mis en quarantaine,		
	qui prennent soin d'un membre de la famille atteint		
	de la COVID-19, les parents qui ont des enfants ayant		
	besoin de soins ou de supervision à cause de la		
	fermeture de leur école).		
	- La demande de prestation sera disponible à compter		
	d'avril 2020, et les Canadiens devront attester qu'ils		
	répondent aux critères d'admissibilité.		
Emploi et	55 % de la rémunération hebdomadaire moyenne	Assurance-emploi prestations	
développement	assurable, jusqu'à concurrence d'un montant maximal	<u>régulières</u>	
social Canada	de 573 \$ par semaine		
Assurance-emploi		<u>Prestations de maladie de</u>	
	<u>Prestations de maladie</u>	<u>l'assurance-emploi</u>	
	- jusqu'à 15 semaines de remplacement du revenu.		
	- Suppression du délai de carence d'une semaine pour	1-800-808-6352	
	les prestations de maladie de l'assurance-emploi pour		
	les nouveaux prestataires qui sont placés en		
	quarantaine.		
	- N'aura pas à fournir de certificat médical pour une		
	demande de prestation en raison de quarantaine.		
	- Employé malade ou en quarantaine, utilisez le code D		
	(Maladie ou blessure) comme motif de cessation		
	d'emploi (bloc 16). N'ajoutez aucun commentaire.		
	Prestations régulières		
	- Période variant de 14 à 45 semaines .		
	- Employé qui ne travaille plus en raison d'un manque		
	de travail à la suite de la fermeture de l'entreprise ou		
	d'une diminution dans les opérations dont le		
	coronavirus (COVID-19) est responsable, utilisez le		
	code A (Manque de travail). N'ajoutez aucun		
	commentaire.		
Gouvernement du	Programme d'aide temporaire aux travailleurs	Programme d'aide temporaire	
Québec	(PATT COVID-19)	aux travailleurs (PATT COVID-	
Quebec	- Aide financière pour répondre aux besoins des	19)	
	travailleurs qui, en raison d'un isolement pour contrer	 /	
	la propagation du virus COVID-19, ne peuvent gagner	1 877 644-4545	
	en totalité leur revenu de travail et qui ne sont pas		
	admissibles à un autre programme d'aide financière.		
	- Le montant forfaitaire accordé à la personne		
	admissible est de 573 \$ par semaine, pour une		
	période de 14 jours d'isolement. Si son état de santé		
	le justifie, la période de couverture de la personne		
	admissible peut être prolongée jusqu'à un maximum		
	de 28 jours.		
	Important		
	Important Avant de faire une demande d'aide financière your		
	- Avant de faire une demande d'aide financière, vous devez vous assurer que vous n'êtes pas admissible à		
	une indemnité de votre employeur ni à une		
	assurance privée, et que vous n'êtes pas couvert par		
	les programmes gouvernementaux, notamment		
	l'assurance-emploi.		
	nformations requallies to 2020 02 22	<u> </u>	

Mise à jour selon les informations recueillies le 2020-03-23